

Affaires économiques

CONSEIL MUNICIPAL Lundi 16 décembre 2024 à 18h

N° 11

<u>OBJET</u>: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARRAINAGE CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIRET POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE SULLY SUR LOIRE

Note de synthèse :

Depuis de nombreuses années, le Festival de musique de Sully et du Loiret vient ravir les oreilles de tous âges durant la période estivale, et lance ainsi la très florissante saison des Festivals de musique classique en France. Sa programmation reste toujours très variée : musique ancienne, baroque, classique, romantique, contemporaine, jazz, pop, pop rock et soul sont notamment représentées.

Depuis 2007, le Département du Loiret, en partenariat avec la ville de Sully-sur-Loire, pilote et met en œuvre le Festival. Ainsi soutenu, le Festival rayonne dans plusieurs communes du Département et vient à la rencontre des spectateurs. L'édition 2025 du Festival se tiendra du 4 au 14 juin et comprendra 11 concerts payants.

C'est dans ce contexte que la Commune de Montargis se voit, comme l'année précédente, l'opportunité de renouveler sa convention de parrainage avec le Département du Loiret. Cette convention prévoit notamment, à la charge de la Commune de Montargis :

- La mise à disposition de la Salle des Fêtes pour la tenue d'un concert le samedi 7 juin 2025 à 20h30
- Versement d'une participation financière à hauteur de 9 000 € (pour rappel 8 000 € en 2024) pour participer au financement des évènements
- Participation à la communication de l'évènement (notamment mise à disposition d'espaces de communication, affichage et retrait des affiches, diffusion des supports de communication fournis par le Département).

Projet de délibération :

Vu le projet de convention relatif au renouvellement de la convention de parrainage entre le Département du Loiret et la Commune de Montargis, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission générale en date du 29 novembre 2024,

Considérant que le Festival de musique de Sully attire de nombreux festivaliers chaque année, et qu'il organise de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire du département,

Considérant que l'accueil d'un concert du Festival de musique de Sully sur le territoire de la Commune de Montargis représente une opportunité de faire rayonner la Commune de Montargis et de galvaniser son attractivité, notamment touristique.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer ledit projet de convention relatif au renouvellement de la convention de parrainage entre le Département du Loiret et la Commune de Montargis.